



**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique - Réglementation et réclamations

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSENGER**

Le 17 octobre 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir – Phase 3B**

**Notre dossier : 312-00669**

**Dossier Régie : R-3867-2013**

---

Chère consœur,

Le 10 octobre 2019, la Régie a demandé à Énergir de fournir les réponses à la demande de renseignements n° 15 (« **DDR 15** ») au plus tard le 22 octobre 2019 dans le cadre du dossier en objet. Or, Énergir ne sera pas en mesure de respecter ce délai, puisque les ressources requises pour répondre à la DDR 15 sont actuellement mobilisées sur la finalisation du Rapport annuel 2018 à déposer le 23 octobre 2019 ainsi que sur la préparation des états financiers de l'exercice 2018-2019. Énergir devrait être en mesure de fournir les réponses à la DDR 15 au plus tard le **31 octobre 2019 à midi** et demande ainsi à la Régie de reporter l'échéance en conséquence.

Enfin, dans une autre correspondance du 10 octobre 2019 (A-0212), la Régie demande à Énergir d'indiquer, au plus tard le 17 octobre 2019, le délai qu'elle prévoit pour amender sa proposition pour la demande d'autorisation des investissements inférieurs au seuil (pièce B-0449), et indique qu'elle « verra à fixer ultérieurement un calendrier pour le traitement de cet aspect ». Or, Énergir profite de la présente pour déposer immédiatement une version révisée de la pièce B-0049. Énergir précise que les amendements requis portent uniquement sur le format de la proposition et non sur les données 2017-2018. Énergir comprend ainsi que les intervenants auront l'occasion de commenter cette version révisée d'ici le 24 octobre 2019 et que le dépôt par Énergir de sa réplique et des réponses à la DDR 15 d'ici le 31 octobre 2019 viendront compléter le dossier.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau

PT/mb

p. j.